

## Qu'est-ce que le permis AM ?

Anciennement intitulé BSR (Brevet de Sécurité Routière), le permis de conduire AM a été mis en place le 19 janvier 2013. Ce permis autorise son détenteur à conduire des cyclomoteurs (scooter, vélo SoleX et autres deux-roues en dessous de 50cm3). A noter que toutes les personnes nées avant le 1er janvier 1988 sont dispensées du permis AM pour conduire ce type de véhicules.

## Pièces à fournir pour votre inscription

Pièce d'identité élève  
Pièce d'identité Parents  
E Photo  
ASSR1  
Justificatif de Domicile



## Laissez-nous vous dire

### Obtention de l'ASSR ou de l'ASR obligatoire

Afin de passer votre permis AM, vous devez avoir obtenu votre ASR ou ASSR 1 ou 2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière). Cette formation théorique est généralement dispensée au collège en classe de 5ème et de 3ème.

Si vous n'avez pas pu passer votre ASSR au collège, vous pouvez demander à l'obtenir auprès d'un Greta (Groupement d'établissements de l'Éducation Nationale) ou d'un Centre de Formation des Apprentis (CFA).

Contactez-nous au  
**03.80.611.751**

ou par Mail sur [tdonzel@outlook.fr](mailto:tdonzel@outlook.fr)

22 grande rue 21700 Nuits St Georges  
Agrément N°E0302103190  
Déclaration d'Activité N° 27210358021  
Siret N°38417674900024



A vos côtés depuis 40 ans

**ECOLE DE CONDUITE  
DE LA CÔTE**  
**Tel : 03.80.611.751**

## TARIF PERMIS AM



22 grande rue 21700 Nuits St Georges



# TARIF

2 Heures de Théorie  
2 Heures de Plateau  
4 Heures de Circulation

**350.00 Euros**

*L'auto-école qui vous correspond >>>*

## PROGRAMME DE FORMATION

Déroulement de la formation

Avec le permis AM, anciennement BSR, vous pouvez conduire dès 14 ans un cyclomoteur en toute sécurité.

La formation permis AM, d'une durée minimale de **8 heures**, se déroule sur **2 jours** minimum :

- Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite ;
- Formation pratique hors circulation ;
- Code de la route ;
- Formation pratique en circulation ;
- Sensibilisation aux risques en présence de l'un des parents de l'élève s'il est mineur ou de son représentant légal.
- Objectifs de la formation AM
- La nouvelle formation au permis AM modernise son contenu afin de protéger et de responsabiliser les usagers de cyclomoteurs.
- Cette formation permet à l'élève d'acquérir :
- Des savoir-faire : acquisition des compétences techniques nécessaires à la bonne maîtrise de son véhicule ;
- Des savoir-être permettant d'adopter des comportements conformes à la sécurité routière dans la relation avec les autres usagers de la route.
- Validité du permis AM
- Une fois votre permis AM obtenu, il est valable 15 ans à compter de la date de sa délivrance. Le permis AM vous autorise à conduire des véhicules légers (inférieurs à 50cm3) dans l'ensemble de l'Union Européenne.



*Nous vous accompagnons à chaque étape de votre formation*